

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =  
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

**Band:** 41 (1943)

**Heft:** 2

**Vereinsnachrichten:** Société suisse des géomètres : procès-verbal de la conférence de la  
commission de taxation de la société suisse des géomètres du 8  
janvier 1943 à Zürich

**Autor:** Kübler, P.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Personals in den einzelnen Arbeitsgattungen und in den verschiedenartigen Vermessungsgebieten festgestellt werden können. Er erklärt das in seinem Büro hiefür seit Jahren angewendete Rapportsystem, das sich bewährt hat. Die Sektionen müssen sich für die Führung von Arbeitsrapporten einsetzen, und er regt an, die Sektionen möchten an ihren nächsten Versammlungen hierüber beraten. Die Tabellen über die Anzahl der Elemente lassen sich erst revidieren, wenn umfangreiche Erhebungen vorgenommen worden sind. Die Zentraltaxationskommission wird sich mit der eidgenössischen Vermessungsbehörde über deren Vornahme verständigen.

Zentralpräsident Prof. Bertschmann macht aufmerksam, daß in gewissen Fällen nach dem bestehenden Tarif schon besondere Zuschläge möglich sind, daß aber ihre Geltendmachung bei den Taxationen durch den Sektionsvertreter zufolge deren rascher Vornahme und der ihm mangelnden Routine unterbleibt. Er empfiehlt daher, zu den Taxationen Mitglieder der Zentraltaxationskommission zuzuziehen, die in der Anwendung des Tarifs beschlagen sind. Der Zentralvorstand hat in Erkenntnis der Zweckmäßigkeit der Beiziehung der Mitglieder der Zentraltaxationskommission zu den Preisfestsetzungen vermessungstechnischer Arbeiten beschlossen, einen Fünftel der daraus erwachsenden Kosten aus der Zentralkasse zu bezahlen. Die Ausführungen Schärers befürwortend regt Präsident Prof. Bertschmann an, die Zentraltaxationskommission solle von den einzelnen Sektionen die Feststellung bestimmter Unterlagen auf einen zu vereinbarenden Zeitpunkt einfordern und hiezu ein Schema aufstellen. Es scheint ihm, alle die sich für die vorgesehene Tarifrevision stellenden Fragen könnten mit Vorteil an einem Vortragskurs behandelt werden.

Auf eine gestellte Anfrage erklärt der Präsident der Zentraltaxationskommission, daß die bisherigen und die weiterhin bewilligten Teuerungszuschläge auch bei den Tarifen für die Güterzusammenlegungen und Entwässerungsarbeiten in Anrechnung zu bringen sind, da die Grundlage dieser Tarife in Übereinstimmung stünde mit der des Tarifs für die Grundbuchvermessungen. Alle Tarife des schweizerischen Geometervereins sind der eidgenössischen Preiskontrollstelle eingesandt worden, doch hat sie sich bis anhin nicht geäußert.

Zum Schluß verdankt Zentralpräsident Prof. Bertschmann den Teilnehmern ihre rege Mitwirkung bei den Verhandlungen und der Taxationskommission der Sektion Waldstätte-Zug ihr eingehendes Vorstudium der Tarifrevision. Die wertvolle Aussprache hat der Zentraltaxationskommission die gewünschte Aufklärung über die Stellung der Sektionen zu diesem Tagesproblem unseres Berufsstandes gebracht, so daß sie, gestärkt durch das Vertrauen der Geometerschaft, deren Interessen an der bevorstehenden Konferenz mit den eidgenössischen und kantonalen Vermessungsbehörden mit Überzeugung vertreten kann.

Bern, im Januar 1943.

Der Protokollverfasser:

*P. Kübler*

## **Société suisse des Géomètres**

*Procès-verbal de la conférence de la commission de taxation de la Société Suisse des Géomètres du 8 janvier 1943 à Zurich*

Donnant suite à une demande formulée par le groupe des géomètres praticiens, le comité central a décidé d'adresser une requête à la Direction fédérale du cadastre concernant l'adaptation des prix des mensurations cadastrales au renchérissement de la vie.

Dans sa réponse, le directeur du cadastre fédéral s'est déclaré d'accord de convoquer pour le 11 janvier 1943 une délégation de la Société Suisse des Géomètres dans le but de discuter une nouvelle réglementation des allocations supplémentaires de renchérissement et d'en soumettre en commun le projet à l'office du contrôle fédéral des prix.

L'association des géomètres praticiens a procédé en automne 1942 à une enquête sur les appointements et salaires du personnel dans les bureaux des géomètres. Le résultat de cette enquête a servi de base à la fixation de nouvelles allocations supplémentaires pour les travaux de mensurations cadastrales. Les tableaux et calculs y relatifs ont été publiés dans les communications de novembre de la dite association.

Les membres de la société centrale ne faisant pas partie de l'association des géomètres praticiens peuvent se procurer le dit fascicule auprès du secrétaire de l'association, R. Werffeli, géomètre officiel, *Effretikon* (Zurich).

La commission centrale de taxation, chargée de représenter la Société Suisse des Géomètres dans les délibérations avec la direction fédérale du cadastre estima utile d'entendre au préalable l'avis et les propositions des commissions de taxation des sections au sujet des allocations supplémentaires, qui, d'après leur appréciation devraient être exigées.

Avec le consentement du président central, une séance fut fixée pour le 8 janvier à Zurich à laquelle prirent part:

1. *Comité central*: Président: Prof. S. Bertschmann, Zurich  
Secrétaire: J. Gsell, Sulgen  
Caissier: P. Kübler, Berne
2. *Commission centrale de taxation*:  
Président: R. Werffeli, Effretikon  
Membres: P. Etter, Vevey  
E. Schärer, Baden
3. *Commissions de taxation des sections*:  
Section Argovie-Bâle-Soleure: J. Ruh, Brugg; H. Rahm, Olten  
Berne: J. Forrer, Belp  
Genève: F. Kuhn, Genève  
Grisons: G. Grieshaber, St. Moritz  
Suisse orientale: H. Göldi, Neßlau  
Tessin: W. Maderni, Massagno  
Vaud: P. Meige, Yverdon  
Waldstätte-Zoug: P. Daendliker, Baar  
G. Kunz, Russikon  
Zurich-Schaffhouse: E. Steinegger, Schaffhouse  
L. Vogel, Pfäffikon  
A. Weidmann, Andelfingen
4. *Association des géomètres praticiens*:  
J. Früh, Münchwilen
5. *Association des géomètres fonctionnaires*:  
Th. Isler, Zurich

Monsieur A. Schirmer, conseiller national, directeur de l'association argovienne des arts et métiers et conseiller juridique de l'association des géomètres praticiens, assistait aux délibérations du matin.

Sous la présidence du président central, Monsieur le professeur Bertschmann, Werffeli, en sa qualité de président de la commission centrale de taxation fit un exposé sur les salaires et les prix en vigueur dans la profession du géomètre.

En ce qui concerne l'établissement des prix des travaux de mensuration d'après le tarif de 1927, l'expérience a prouvé que ce dernier devait être révisé. Les normes servant de base à la fixation des appointe-

ments de l'adjudicataire ainsi que du personnel ne sont plus en rapport avec le standart de vie partout amélioré des personnes de profession technique.

Les prétentions actuelles des employés au sujet des salaires, doivent en général être prises en considération par suite du manque de personnel auxiliaire formé, mais ces salaires dépassent les traitements prévus y compris les allocations supplémentaires. Les petits traitements moyens admis, représentent un salaire journalier moyen insuffisant, de ce fait, une répercussion désavantageuse se fait sentir dans les prix initiaux et dans le pourcentage supplémentaire. Il est en outre à faire remarquer que l'indemnité journalière pour les travaux sur le terrain ne correspondent plus aux salaires actuels des aides.

Les innovations apportées dans les procédés de mensuration depuis 1927, mettant en outre en évidence la nécessité d'établir à dans leur généralité de nouvelles bases pour le calcul des prix. Les enquêtes faites auprès des géomètres pratiquant à titre privé prouvèrent que les allocations supplémentaires accordées depuis le mois d'avril 1941 ne correspondent plus aux conditions de vie actuelles. En ce qui concerne les augmentations exigées, les ordonnances de l'office du contrôle fédéral des prix doivent être observées; ces dernières prévoyant que les allocations supplémentaires ne devaient en moyenne pas dépasser la moitié de l'index résultant du renchérissement général. La commission centrale de taxation est d'avis que des facteurs inexacts servant de base à la fixation des prix devraient trouver leur compensation dans les allocations supplémentaires. Selon décision du président les délibérations du matin se borneront à élucider les questions relatives aux allocations supplémentaires. Dans leurs exposés, les représentants des sections approuvèrent les arguments présentés par Werffeli; ces derniers rendent l'assemblée attentive sur la difficulté qu'il y a de trouver aujourd'hui des aides; dans beaucoup de cas ces derniers, se basant sur les conditions de paiement dans les industries de guerre exigent des salaires élevés.

La paye moyenne des aides est fixée par l'assemblée à Fr. 1.40 l'heure. La commission centrale de taxation est en outre chargée de faire valoir auprès de la direction fédérale du cadastre que les versements à la caisse de compensation doivent être pris en considération lors de la fixation des allocations supplémentaires, étant donné, que l'office fédéral des prix en a déjà donné l'autorisation aux adjudicateurs de travaux dans l'industrie du bâtiment.

La clause de la convention du 17 mars 1941 concernant les allocations supplémentaires accordées aux adjudicataires est contestée, du fait que l'adjudicataire qui aurait exécuté plus de la moitié des travaux ne bénéficierait pas des dites allocations pour le reste de ces derniers. Il fut également demandé que les allocations supplémentaires soient accordées, au cas où un retard des travaux ne serait pas imputable à l'adjudicataire.

Monsieur le conseiller national Schirmer exprime sa reconnaissance pour ces travaux préliminaires qui fournissent une bonne base de discussion avec les autorités fédérales. Il recommande de faire de l'œuvre de l'augmentation des allocations supplémentaires dont on doit attendre les effets, ainsi que de la révision des tarifs, 2 postulats différents. Cette dernière doit cependant être discutée lors des prochaines délibérations. Les travaux préliminaires pour sa mise en œuvre doivent être dès maintenant commencés afin que sa réalisation ne subisse pas de retard au retour de temps normaux. Lors de la conférence il sera opportun d'envisager la création d'une échelle permettant d'entrevoir de nouvelles augmentations au cas d'une marche ascendante du renchérissement de la vie.

Pour terminer, il remercie pour l'invitation qui lui a été adressée



de participer aux délibérations de ce jour, invitation acceptée avec plaisir d'autant plus que les discussions lui ont donné l'occasion de connaître les conditions professionnelles des géomètres.

Les délibérations reprises l'après-midi se vouèrent à la révision du tarif des mensurations cadastrales dans ses grandes lignes. Les commissions de taxation des sections de la suisse orientale et Waldstätte-Zoug ont étudié les parties du tarif sujettes à une nouvelle réglementation. La commission de taxation Waldstätte-Zoug a présenté à la commission centrale de taxation les résultats de son examen. Werffeli donne connaissance des différentes propositions relatives à cette communication. Le président de la commission de taxation de la suisse orientale annonce, que les éléments servant de base au calcul des prix pour les mensurations dans les contrées montagneuses sont erronées. Les suppléments pour le levé des limites de culture ne correspondant pas au travail exigé. Les travaux complémentaires dans les régions levées par les procédés photogrammétriques demandent une évaluation spéciale, ces derniers étant en général exécutés dans des terrains accidentés. La détermination des déclivités moyennes demande un surcroît de travail, les inclinaisons du terrain ne présentant pas l'aspect régulier que leur donnent les cartes topographiques.

Schärer donne l'assurance que la commission centrale de taxation reconnaît comme justifiés les revendications présentées, mais pour les faire valoir auprès des autorités fédérales des mensurations cadastrales, des rapports de la part des adjudicataires sont nécessaires. Les travaux journaliers de l'employeur ainsi que de l'employé dans les différentes catégories de travaux et dans les différents contrées doivent y être spécifiés. Il déclare qu'il a introduit dans son bureau depuis plusieurs années un système de rapport des mieux organisés. Les sections doivent s'occuper d'une telle organisation et d'en référer à la prochaine assemblée.

Les tables contenant le nombre des éléments ne peuvent être révisées qu'à la suite de nombreuses recherches. La commission centrale de taxation se mettra à ce sujet en rapport avec les autorités fédérales.

Le président central, Monsieur le professeur Bertschmann, rend attentif sur le fait que dans certains cas il est possible d'appliquer le tarif actuel pour des suppléments spéciaux mais que son utilisation de la part des représentants des sections dans les taxations est négligée faute de temps ou de routine. Il recommande de ce fait de s'assurer dans les taxations le concours de la commission centrale bien versée dans l'application du tarif. Le comité central reconnaissant l'opportunité de s'adjoindre les membres de la commission centrale de taxation lors de la fixation du prix de travaux techniques dans les mensurations, a décidé que  $\frac{1}{5}$  des frais serait supporté par la caisse centrale.

A la suite de l'exposé de monsieur Schärer auquel il donne son approbation, le président Bertschmann propose que la commission centrale exige des différentes sections l'établissement pour une date déterminée de projets avec pièces à l'appui. Il serait d'avis que toutes ces questions concernant la révision des tarifs devraient faire l'objet d'un cours conférence.

Répondant à une demande, le président de la commission centrale de taxation déclare que les allocations actuelles et futures seront aussi applicables aux tarifs des remaniements parcellaires et des travaux d'assainissement, étant donné que la base de ces tarifs est en concordance avec le tarif des mensurations. Tous les tarifs de la Société Suisse des Géomètres ont été soumis à l'examen de l'office de contrôle fédéral des prix, celui-ci ne s'est cependant pas prononcée jusqu'à ce jour.

Le président central clôture l'assemblée en adressant aux participants ses remerciements pour leur précieuse collaboration à l'occasion des délibérations ainsi qu'à la section Waldstätte-Zoug pour l'étude

préliminaire très détaillée de la révision du tarif. L'échange des opinions a procuré à la commission centrale de taxation les renseignements désirés sur l'attitude des sections dans ce problème d'actualité de notre profession, de sorte que la dite commission, munie de la confiance des géomètres pourra représenter pour le mieux leurs intérêts auprès des autorités fédérales et cantonales du cadastre.

Berne, janvier 1943.

Le secrétaire du jour:  
*P. Kübler*

## Buchbesprechung

*Voellmy, Dr. Erwin, Vierstellige Logarithmen und Zahlentafeln. Unterrichtswerk des Vereins Schweiz. Mathematiklehrer. 16 × 24 cm, 96 Seiten mit 8 Figuren. Orell Füssli Verlag, Zürich und Leipzig, 1942. Preis in Halbleinen gebunden Fr. 3.50.*

Vierstellige Zahlentafeln entsprechen einem Bedürfnis des praktischen Rechners. In dem vorliegenden Werk finden wir die folgenden Tafeln:

- I. Gemeine Logarithmen der Zahlen 1–2009, achtstellige Logarithmen einiger Zinsfaktoren, Vielfache des Modulus und von dessen Reziproken. 6 Seiten.
- II. Umrechnung der Winkelmaße. 4 Seiten.
- III. Grenzwinkel für die Fehler in den vereinfachten Rechnungen mit kleinen Winkeln. 2 Figuren. 2 Seiten.
- IV. Die Logarithmen der Winkelfunktionen in neuer Gradteilung, 0g–2g Intervall 0g.01, 2g–5g Intervall 0g.02, 5g–95g Intervall 0g.1, 16 Seiten.
- V. Die Logarithmen der Winkelfunktion in alter Gradteilung, 0°– 2° Intervall 1', 2°– 5° Intervall 3', 5°–85° Intervall 6', 12 Seiten.
- VI. Zahlenwerte der Winkelfunktionen in neuer Gradteilung, Intervall 0g.5, 2 Seiten.
- VII. Zahlenwerte der Winkelfunktionen in alter Gradteilung, Intervall 30', 2 Seiten.
- VIII. Tabellen über den Kreis.  $\pi n$ ,  $\pi n^2$ ,  $\frac{n}{\pi}$  für  $n = 1$  bis 100. 1 Seite.
- IX. Kehrwert, Quadrat, Quadratwurzel, Kubikzahl, Kubikwurzel, natürlicher Logarithmus von  $n$  für  $n = 1$  bis 1000, 20 Seiten.
- X. Formeln aus der Algebra (8 Seiten), Geometrie inklusive Elemente der Vektorrechnung (13 Seiten).  
5 Seiten Erläuterungen und Bemerkungen.

Wenn diese Tafeln auch in erster Linie für Schulen geschaffen worden sind, was man besonders aus der Formelsammlung erkennt, so werden sie doch dem Praktiker gute Dienste leisten, weil die Einrichtung aller Tafeln sehr zweckmäßig ist.

Wir möchten die Tafel, die einen sehr sauberen Druck und gutes Papier aufweist, allen Interessenten warm empfehlen.

*F. Baeschlin*